

On - Informations sur la politique -



Bulletin du ministère japonais des Affaires intérieures et des Communications

Vol.31 No.1 Le 5 juin 2020

SUJET

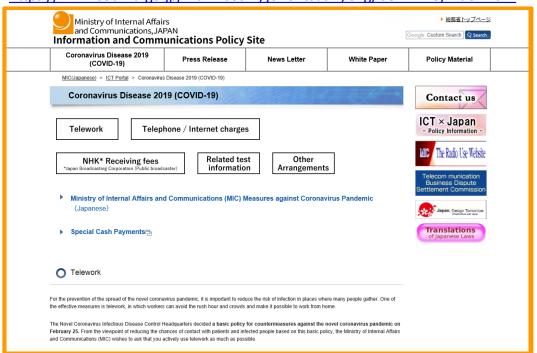
Le site web du MIC (page web sur la politique des TIC) fournit désormais des informations sur les TIC au concernant les contre-mesures face au coronavirus (COVID-19)

Vous pouvez utiliser librement les articles dans cette publication avec les crédits appropriés.

Suite à l'établissement par le gouvernement des politiques de base pour le contrôle du coronavirus, le ministère des Affaires intérieures et des Communications (MIC) a publié sa politiques de base sur les contre-mesures face au COVID-19. Les réponses face à la COVID-19 provenant de questions critiques en termes de gestion de crise, le MIC, les gouvernements locaux et les institutions publiques désignées* sous la juridiction du MIC collaborent et coopèrent pour protéger la vie des citoyens et permettre au Japon de surmonter cette situation difficile actuelle, en saisissant avec précision la situation entourant le virus.

Dans le cadre de ces efforts, la page web des politiques sur les TIC du MIC fournit désormais des renseignements sur les contre-mesures face à la COVID-19, en lien avec les TIC du MIC.

https://www.soumu.go.jp/main sosiki/joho tsusin/eng/COVID-19/index.html



*institutions publiques désignées : Japan Post Co., Ltd., Nippon Telegraph and Telephone Corporation, Nippon Telegraph and Telephone East Corporation, Nippon Telegraph and Telephone West Corporation, NTT Communications Corporation, NTT DoCoMo Inc., KDDI Corporation, SoftBank Corp. et Japan Broadcasting Corporation

Contenu

SUJET

Le site web du MIC (page web sur la politique des TIC) fournit désormais des informations sur les TIC concernant les contre-mesures face au coronavirus (COVID-19)

Division de la politique internationale Bureau de la stratégie mondiale Ministère des Affaires intérieures et des Communications (MIC) 2-1-2 Kasumigaseki, Chiyoda-ku, Tokyo 100-8926, Japon FAX: +81-3-5253-5924

Le site Web du MIC (page web sur la politique des TIC) fournit désormais des informations sur les TIC concernant les contre-mesures face à la COVID-19

Les principaux contenus fournis par le site web sur la politique des TIC sont les suivants :

1) Informations sur le télétravail

Le télétravail est une mesure efficace pour prévenir la propagation du virus, car il permet aux travailleurs de travailler à domicile et d'éviter les heures de pointe et la foule.

Le MIC et les ministères et organismes gouvernementaux apparentés appuient la mise en place du télétravail. Après avoir confirmé certains cas de cyberattaque ayant profité de la confusion suite à la pandémie, le site web fournit désormais des informations sur les mesures de sécurité appropriées pour le télétravail.

2) Renseignements sur les frais de téléphone et d'Internet

Le 19 mars 2020, le MIC a demandé à quatre associations de l'industrie** composées d'entreprises de télécommunications et de fournisseurs de services de prolonger la date limite de paiement pour les téléphones fixes et mobiles afin de répondre à l'impact causé par le virus.

En conséquence, ces délais de paiement ont été prolongés et d'autres mesures, comme la gratuité de l'utilisation dépassant le plafond de données, ont été adoptées pour l'apprentissage à distance des étudiants.

3) Informations sur les frais de réception de la NHK

Le 18 mars, le MIC a demandé à la Japan Broadcasting Corporation (NHK) de prendre les mesures appropriées concernant les retards de paiement des frais de réception suite à l'expansion des conséquences causées par le virus, et a demandé le 30 mars d'envisager de réduire les frais de réception pour les petites et moyennes entreprises, y compris les auberges et les hôtels.

La NHK a ouvert un bureau de consultation pour le paiement des frais de réception et a mis en place des mesures visant à réduire la charge des frais de réception.

4) Information sur les examens nationaux

Le site web contient des informations sur l'annulation des examens nationaux pour les opérateurs radio (d'avril à juillet 2020), du premier examen de l'année fiscale 2020 pour les techniciens d'installation et du premier examen de l'année fiscale 2020 pour les ingénieurs en chef des télécommunications.

^{**} quatre associations de l'industrie composées d'entreprises de télécommunications : La Telecom Services Association, la Telecommunications Carriers Association, la Japan Cable and Telecommunications Association et la Japan Internet Providers Association

Le site Web du MIC (page web sur la politique des TIC) fournit désormais des informations sur les TIC concernant les contre-mesures face à la COVID-19

5) Information sur les autres efforts du MIC

- Le 30 avril 2020, le MIC a demandé à chaque ministère, organisme gouvernemental et gouvernement local, d'améliorer l'accessibilité des informations fournies par les sites web concernant le virus.
- Le 23 avril 2020, le MIC a demandé aux quatre associations de l'industrie des télécommunications mentionnées ci-dessus d'informer les utilisateurs des actes frauduleux pouvant tirer profit de la distribution par le gouvernement de la prestation spéciale en espèces à somme fixe (nom provisoire).
- Le 17 avril 2020, le MIC a demandé à la Telecommunications Carriers Association d'intensifier ses efforts afin de prévenir la propagation du virus dans les magasins de vente de communications mobiles et autres services de télécommunications.
- Le 13 mars 2020, le MIC a demandé aux associations de l'industrie de la signalétique numérique de mettre en place des publicités liées au virus à l'aide de leur signalisation.
- Le MIC a demandé à la NHK d'accorder une attention particulière à la situation nationale récente concernant le virus dans sa mise en place de la radiodiffusion internationale (radiodiffusion télévisuelle internationale et radiodiffusion internationale).
- Le MIC a demandé à ce que les institutions publiques désignées continuent leurs entreprises tout en prenant des contre-mesures face au virus.
- Le **CO**uncil for **N**etwork **E**fficiency by **C**ross-layer **T**echnical Members (Conseil pour l'efficacité du réseau par les membres techniques inter-couches, CONECT) a été créé le 10 avril 2020, afin d'encourager le partage d'informations et de liens.
- Le 31 mars 2020, le MIC a fourni des renseignements sur les données aux préfectures et aux villes désignées sur la divulgation des données pour les sites web concernant le virus.
- Le projet #Private support information Navi a été mis en place depuis le 9 mars 2020.
- Ce projet publie une variété d'informations sur les aides et subventions fournies par les entreprises en réponse au virus, en utilisant un format de données normalisé.
- Le 31 mars 2020, le Secrétariat du Cabinet, le MIC et les ministères concernés ont demandé conjointement aux opérateurs de plateforme et opérateurs mobiles de fournir des données statistiques aidant à prévenir la propagation du virus.
- Les opérateurs de réseaux mobiles coopèrent pour fournir leurs résultats d'analyse du Big Data sur le flux de personnes dans les principales zones géographiques du Japon, contribuant ainsi à des contre-mesures face au virus.

Plans futurs

La page web sur la politique des TIC continuera d'être mise à jour et d'afficher des renseignements sur les contre-mesures liées aux TIC mises en place par le MIC. Votre visite est la bienvenue.

https://www.soumu.go.jp/main sosiki/joho tsusin/eng/index.html